

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017 **DU CHOKU MIYABI JU-JUTSU RYU DE MEYRIN**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Ouverture de l'assemblée**
- 2/ Lecture et approbation de l'ordre du jour**
- 3/ Election des scrutateurs**
- 4/ Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée**
- 5/ Approbation**
- 6/ Rapport du Président**
- 7/ Rapport de la commission technique adultes et juniors**
- 8/ Rapport du trésorier**
- 9/ Rapport des vérificateurs des comptes**
- 10/ Approbation des rapports dans l'ordre**
- 11/ Modification des articles 1 et 35 des statuts du club**

Art. 1 (nouveau texte en rouge)

Sous le nom de « CHOKU MIYABI JU-JUTSU RYU », (ci-après : club), il est constitué à Meyrin un club qui a pour buts l'exercice et la pratique du « JU-JUTSU », la diffusion de cet art martial **ainsi que la défense des intérêts communs de ses membres.**

Art. 35 (nouveau texte en rouge)

Les activités du comité s'étendent à tous les objets qui ne relèvent pas expressément des compétences d'un autre organe. Le comité peut notamment :

- * Publier des communiqués ou un périodique
- * Informer de ses décisions par voie de circulaire
- * Désigner des commissions ad'hoc
- * **Statuer librement sur l'opportunité de défendre les intérêts communs de ses membres.**

12/ Election du comité

Les postes de Président(e), Trésorier(ère) et Secrétaire sont à repourvoir lors de cette assemblée. Bien que deux membres se soient déjà proposés pour assurer les postes de Président(e) et de Trésorier(ère), chacun(e) est en droit de faire acte de candidature.

13/ Budget

14/ Election des vérificateurs de comptes

15/ Divers

*Après l'Assemblée, nous vous convions à
prendre le verre de l'amitié !*